PRÉFET
DE LA SOMME
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 30 juin 2025

**VIGILANCE JAUNE CANICULE**

## Point météorologique

Le département de la Somme est placé en vigilance canicule jaune (puis probablement orange) à 12h ce lundi 30 juin jusqu'au mercredi 2 juillet. Les températures atteignent 37° au plus fort de la journée de mardi et ne descendront pas en dessous des 16° la nuit.

## Activation d'une cellule de veille

Afin d'anticiper toute situation sensible, le préfet a réuni ce matin la cellule de veille canicule avec les services de l'Etat concernés (DSDEN, ARS, DDFIP, DDETS, SDIS, DDTM, DDPP, DIPN, gendarmerie). L'ensemble des événements extérieurs prévus cet été va être recensé afin de pouvoir rappeler aux organisateurs les mesures de prévention et l'évolution de la situation météorologique.

La DSDEN a adressé un message à l'ensemble des écoles, collèges et lycées pour leur rappeler les mesures de précaution à adopter. Les sorties scolaires et pendant les vacances scolaires les accueils collectifs de mineurs feront l'objet d'un suivi spécifique.

L'ARS a également sensibilisé l'ensemble des établissements médico-sociaux sur la possibilité d'activer leur plan bleu (notamment dans les EPHAD).

Pour les communes, il est rappelé l'obligation de tenir un registre communal des personnes vulnérables et la possibilité d'activer leur plan de continuité d'activité (PCA) pour adapter l'organisation communale aux fortes chaleurs.

## Rappel des signes évocateurs de fortes chaleurs

Les fortes chaleurs ont des conséquences directes sur l'organisme et peuvent se manifester par une fièvre élevée, une rougeur inhabituelle du visage, des maux de tête, une sensation de soif intense pouvant s'accompagner de nausées ou de vomissements, ainsi que par des troubles de la conscience.

En cas de besoin d'une prise en charge ne relevant pas d'une urgence vitale, appelez prioritairement votre médecin traitant. Appelez le 15 si aucune alternative de proximité n'est disponible.

Le numéro vert "*Canicule info service*" est joignable au 0800 06 66 66 de 8h à 19h (appel gratuit depuis la France métropolitaine) pour obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage.

## Mesures de prévention

Avec ces fortes chaleurs, il est recommandé de :
- Limiter les activités physiques intenses et s'hydrater régulièrement ;
- Aérer les locaux aux heures les plus fraîches ;
- Limiter les déplacements, s'organiser pour pouvoir s'hydrater en cas de difficultés dans les transports ;
- Prendre des nouvelles de ses proches en gardant une attention particulière pour les personnes sensibles.

Les personnes vulnérables, fragiles et isolées, sont invitées à se signaler auprès de leur mairie.

Les employeurs sont appelés à être vigilants quant aux conditions de travail, notamment en extérieur, en mettant à disposition de l'eau potable à proximité des postes de travail et en visant à aménager les horaires afin d'éviter les pics de chaleurs.

Les services de l'État et les collectivités sont sensibilisés et mobilisés pour permettre aux citoyens de traverser cet épisode caniculaire sans en subir de lourdes conséquences. La cellule de veille fera régulièrement le point de la situation.